

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-20

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi onze avril à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 5 avril 2024 qui a été adressée par mail le 5 avril 2024.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Céline COLAS, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY, Yann ROTA (9)

Absent : Cédric CHARRIERE (1)

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

Date de convocation : 05/04/2024
Date de la publication en ligne : 16/04/2024

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : Carte Avantages Jeunes 2024/2025

L'an dernier l'opération Carte Avantages Jeunes a été un succès avec 70 cartes offertes par la commune. (Contre environ 40 en 2023).

Pour rappel, la carte permet aux jeunes de moins de 30 ans de bénéficier de réductions et de gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports, loisirs et commerces et encourage une démarche de consommation locale.

Il est proposé de renouveler l'opération pour 2024/2025 avec les mêmes critères d'attribution qu'en 2023. La carte sera disponible à compter de septembre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

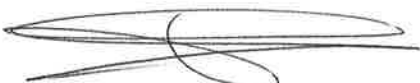
- **Décide** d'attribuer la carte avantages jeunes aux personnes de la commune selon les critères suivants :
 - Age: de 6 à 20 ans
 - Gratuite avec la démarche volontaire de venir s'inscrire en mairie,
- **Précise** que son coût pour la commune sera de 9 € par carte,
- **Autorise** le maire ou un adjoint à signer la convention avec l'organisme organisateur.

POUR : 9 voix

Ainsi délibéré le 11 avril 2024, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2024-20 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Yann PATULA



Le Maire,
Isabelle TISSOT

